

Exploiter un drone dans un cadre professionnel

RS7628 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230, 231, 323
Formacode(s)	31862, 46281
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

DRONY · SIRET : 79371838800010

DRONY · SIRET : 79371838800028

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANTILLES DRONE	90001534800023	Former et organiser l'évaluation
AREA SOLUTIONS	88482488900015	Former et organiser l'évaluation
OLIVIER PIEDFORT	49986009600043	Former et organiser l'évaluation
TY DRONE DISTRIBUTION	95262616600021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Exploiter professionnellement un drone » vise à permettre à tout professionnel d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser un aéronef sans pilote à bord (UAS) dans un cadre légal, sécurisé et répondant aux attentes du marché.

Elle s'adresse à des publics souhaitant intégrer ou renforcer l'usage du drone dans leur activité professionnelle, en allant au-delà du pilotage de base pour maîtriser l'ensemble des obligations et usages opérationnels liés à ce métier.

Les objectifs de la certification sont :

- Assurer la conduite maîtrisée d'un drone en situation professionnelle, en respectant les contraintes techniques, environnementales et sécuritaires propres à chaque mission.
- Réaliser les démarches réglementaires obligatoires pour planifier et exécuter une opération de vol en conformité avec la législation européenne et nationale en vigueur.

Selon la réglementation européenne, les opérations impliquant un drone sont classées en trois catégories :

- Ouverte, pour les vols de loisir ou à faible risque.
- Spécifique, pour les opérations plus complexes présentant un risque modéré.
- Certifiée, pour les missions à haut risque nécessitant des procédures renforcées.

Cette certification permet aux bénéficiaires de professionnaliser leur pratique du drone et de valider des compétences transverses recherchées par le marché, contribuant ainsi à leur insertion ou leur maintien dans l'emploi.

Elle s'adresse notamment :

- Aux intermittents du spectacle (cadreurs, preneurs de son, vidéastes, réalisateurs) utilisant le drone comme outil de prise de vue aérienne.

- Aux travailleurs indépendants souhaitant proposer un service de photographie, vidéo ou captation technique par drone.
- Aux responsables communication en entreprise ou collectivité, intégrant l'image aérienne dans leur stratégie de contenu.
- Aux professionnels du bâtiment (suivi de chantiers, inspections techniques, thermographie).
- Aux responsables sécurité et prévention, pour l'analyse et la surveillance de sites.
- Aux demandeurs d'emploi disposant d'un projet professionnel clair en lien avec l'exploitation du drone.

La certification apporte ainsi un cadre reconnu et opérationnel à l'utilisation professionnelle du drone, dans un contexte réglementaire en constante évolution et un marché en forte demande de compétences qualifiées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le professionnel certifié est capable de préparer, conduire et sécuriser une mission de drone dans un cadre professionnel, en respectant la réglementation européenne et les exigences opérationnelles liées à son domaine d'activité.

Il intervient principalement dans les secteurs de l'audiovisuel, du bâtiment, de la communication, de la sécurité et de l'inspection technique.

Les activités visées sont :

- Planification d'une mission drone professionnelle : analyse du besoin client, choix du scénario, plan de vol, identification des contraintes légales et techniques.
- Préparation opérationnelle du drone et de l'environnement de vol : vérification de l'aéronef, calibration, paramétrage des instruments, sécurisation du périmètre.
- Conduite du vol en conditions normales : réalisation des manœuvres nécessaires pour capturer les images, données ou informations demandées, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens.
- Gestion d'incidents ou situations anormales : application des procédures d'urgence et de retour à la sécurité en cas de problème technique, météo ou humain.

Le titulaire de la certification démontre sa capacité à :

- Préparer une mission drone professionnelle en identifiant les contraintes réglementaires applicables, en obtenant les autorisations nécessaires et en intégrant les données aéronautiques et les conditions extérieures afin d'assurer un vol conforme et sécurisé.
- Mettre en configuration un aéronef télépiloté en vérifiant son état général, en calibrant les instruments et en paramétrant les systèmes pour garantir une exploitation optimale et sans risque lors de l'opération prévue.
- Télépiloter un drone en situation normale en exécutant les manœuvres adaptées à la mission, en maintenant la trajectoire, l'altitude et la stabilité requises pour obtenir le résultat attendu tout en respectant les règles de sécurité aérienne.
- Gérer une situation anormale en vol en appliquant immédiatement les procédures d'urgence, en réagissant aux imprévus techniques, météorologiques ou environnementaux pour protéger les personnes, les infrastructures et l'appareil.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les exigences applicables aux aéronefs sans équipage à bord (UAS) s'appuient notamment sur les textes suivants :

- Règlement (UE) 2019/947 du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord.
- Règlement (UE) 2019/945 du 12 mars 2019 établissant les exigences applicables aux systèmes d'aéronefs sans équipage à bord et aux opérateurs de pays tiers.
- Code des transports, notamment les dispositions relatives à la navigation aérienne et à la sécurité des opérations.
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139.
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord.
- Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes utilisant des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir.
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance.

- Arrêté du 19 octobre 2018 relatif à l'enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord.
- Arrêté du 27 décembre 2019 définissant les caractéristiques techniques des dispositifs de signalement électronique et lumineux des aéronefs circulant sans personne à bord.
- Arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D. 133-10 du code de l'aviation civile.
- Guide DGAC - Scénarios standards européens (STS-01 et STS-02) et MNT (Manual of National Training), documents d'application précisant les bonnes pratiques de préparation et d'exécution des vols professionnels.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Afin de pouvoir s'inscrire à une formation préparant à la certification « Exploiter un drone dans un cadre professionnel », le participant doit :

- Avoir un projet professionnel identifié nécessitant l'usage du drone dans un contexte professionnel (audiovisuel, inspection, expertise, communication, etc.).
- Évoluer ou viser une évolution dans une branche professionnelle où l'usage du drone est, ou devient, un complément à son activité (ex. : métiers du spectacle, photographie, bâtiment, expertise d'assurance, géomatique, etc.).
- Avoir un projet solide, particulièrement lorsque le lien avec les secteurs d'activités énoncés n'est pas directement avéré.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Afin de pouvoir se présenter à l'évaluation finale en vue d'obtenir la certification « Exploiter un drone dans un cadre professionnel », le candidat doit fournir :

- Une attestation officielle de réussite à l'examen théorique en ligne délivré par une autorité aérienne européenne (Direction Générale de l'Aviation Civile / EASA) pour l'exercice de l'activité de télépilote dans les sous-catégories A1 et A3 ou, le cas échéant, une attestation de niveau supérieur (BAPD ou CATS).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury de certification est composé d'au minimum deux membres, garantissant l'objectivité et l'indépendance de l'évaluation :

- Un président de jury, représentant l'organisme certificateur (gérant ou instructeur habilité).
- Un membre externe, formateur ou professionnel qualifié des métiers du drone, sans lien hiérarchique avec l'organisme certificateur.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	487	—	—	—
2024	136	—	—	—
2023	63	—	—	—
2022	36	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6982

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.droney.fr/formations-drone/devenir-pilote-drone-professionnel/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7628/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	3
Prix indicatif	1 500 € – 1 650 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	40 %
Période	08/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	6 300 €
Coût moyen par dossier	1 575 €
Durée moyenne	24 h
Période	07/2026 – 08/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.